



DECLARATION D'OPERATIONS SUR LES TITRES CONCERNES PAR UNE OFFRE PUBLIQUE
DECLARATION D'INTENTION
(Articles 231-46 et 231-47 du règlement général)

A adresser par courrier électronique à : reportingOPA@amf-france.org

Formulaire type 1

IDENTITE DU DECLARANT	Dénomination sociale	SeLogger.com		
	Adresse	216 avenue Jean Jaurès 75019 Paris		
	Personne à contacter (téléphone, adresse électronique)	Mme Laurence Begonin-Maury	laurence.maury@seloger.com	+33 1 53 38 29 00
	Identité de la personne ou entité contrôlant le déclarant			
	Prestataire de services d'investissement intervenant pour le compte du déclarant (le cas échéant)			

A quel titre le déclarant effectue-t-il la présente déclaration ? <i>Cocher la ou les case(s) correspondante(s) :</i>	X	1° Le déclarant est l'initiateur de l'offre, la société visée par l'offre, ou agit de concert avec l'un ou l'autre.
		2° Le déclarant détient, seul ou de concert, au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société visée ⁽¹⁾ .
		3° Le déclarant détient, seul ou de concert, au moins 5% des titres visés par l'offre, autres que des actions ⁽¹⁾ .
		4° Le déclarant est membre des organes d'administration, de surveillance ou de direction de l'initiateur de l'offre, de la société visée par l'offre, ou d'une entité agissant de concert avec l'un ou l'autre.
		5° Le déclarant a acquis, seul ou de concert, depuis le début de la période d'offre ou de préoffre, une quantité de titres de la société visée représentant (i) au moins 1% de son capital, ou (ii) au moins 1% des titres visés par l'offre, autres que des actions ⁽¹⁾⁽²⁾ .

Notes :

1. Dans le cas d'une offre publique comportant une remise de titres de l'initiateur, les opérations portant sur les titres de l'initiateur doivent également être déclarées dans les mêmes conditions. Dans ce cas, le seuil visé aux 2°, 3° et 5° s'applique également aux titres de l'initiateur.

2. Accroissement de la détention du déclarant calculée de façon cumulée à compter de la date d'annonce des caractéristiques du projet d'offre (début de la préoffre, cf. art. 223-34 & 231-2 5°) ou, si l'offre n'a pas fait l'objet d'une annonce préalable, de la date de dépôt du projet d'offre auprès de l'AMF (début de la période d'offre, cf. art. 231-2 6°).

1. Opérations sur actions ou résultant à terme dans la détention d'actions

Date de l'opération ⁽¹⁾ (jj/mm/aa)	Nature de l'opération ⁽²⁾	Titres concernés par l'opération			Lieu d'exécution de l'opération ⁽⁴⁾ (Nom et code MIC)	Prix (€) ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Nombre total de titres possédés à l'issue de l'opération ⁽⁷⁾	
		Code ISIN	Dénomination sociale	Nombre traité ⁽³⁾			Actions	Droits de vote
04/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	537	Euronext Paris	35,611	537	0
05/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	1 355	Euronext Paris	35,549	1 892	0
08/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	4 128	Euronext Paris	35,542	6 020	0
09/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	1 143	Euronext Paris	35,492	7 163	0
10/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	5 100	Euronext Paris	35,120	12 263	0
11/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	1 392	Euronext Paris	35,255	13 655	0
12/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	5 438	Euronext Paris	35,035	19 093	0
16/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	3 400	Euronext Paris	35,117	22 493	0
17/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	1 576	Euronext Paris	35,084	24 069	0
18/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	543	Euronext Paris	35,16	24 612	0
19/11/2010	Achat	FR0010294595	SeLoger.com	688	Euronext Paris	35,10	25 300	0

En cas d'opérations susceptibles d'avoir pour effet de transférer à terme la propriété des titres ou des droits de vote, fournir un descriptif :

Observations : La Société a acquis pendant la période d'Offre, dans le cadre de la poursuite de son programme de rachat, une fraction limitée de son capital, afin de couvrir ses engagements au titre du plan d'actions gratuites n°2, les 25 300 actions attribuées dans le cadre de ce plan arrivant au terme de leur période d'acquisition.

En outre, au 25 novembre 2010, 6 399 actions auto-détenues représentant 0,04 % du capital étaient affectées au contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas.

Notes :

1. Date de négociation de l'opération.
2. Achat, vente, prêt (mise en place / retour), emprunt (mise en place / retour), exercice de titres donnant accès au capital (nature à préciser), souscription, autre...
3. En cas d'opérations multiples sur une journée, fournir le détail par opération ainsi qu'un solde cumulé pour chaque type d'opération (achat, vente...).
4. Marché réglementé (préciser lequel), système multilatéral de négociation (préciser lequel), internalisateur systématique, hors marché.
5. En cas d'opérations multiples sur une journée, indiquer le détail par opération et, pour chaque type d'opération, le prix moyen pondéré par les volumes.
6. En cas d'exercice de titres donnant accès au capital, indiquer le prix d'exercice.
7. Actions et droits de vote détenus directement et indirectement par le déclarant, seul et de concert.

2. Opérations sur titres donnant accès au capital ou résultant à terme dans la détention de tels titres

Date de l'opération ⁽¹⁾ (jj/mm/aa)	Nature de l'opération ⁽²⁾	Titres concernés par l'opération				Lieu d'exécution de l'opération ⁽⁵⁾ (Nom et code MIC)	Prix (€) ⁽⁶⁾	Nombre total de titres possédés à l'issue de l'opération ⁽⁷⁾
		Code ISIN	Dénomination sociale	Nature ⁽³⁾	Nombre de titres traités ⁽⁴⁾			

En cas d'opérations susceptibles d'avoir pour effet de transférer à terme la propriété des titres, fournir un descriptif :

Observations :

Notes :

1. Date de négociation de l'opération.
2. Achat, vente, prêt (mise en place / retour), emprunt (mise en place / retour), souscription, autre...
3. BSA, obligations convertibles, obligations remboursables...
4. En cas d'opérations multiples sur une journée, fournir le détail par opération ainsi qu'un solde cumulé pour chaque type d'opération (achat, vente...)
5. Marché réglementé (préciser lequel), système multilatéral de négociation (préciser lequel), internalisateur systématique, hors marché
6. En cas d'opérations multiples sur une journée, indiquer le détail par opération et, pour chaque type d'opération, le prix moyen pondéré par les volumes
7. Titres détenus directement et indirectement, par le déclarant seul et de concert

3. Déclaration d'intention

A remplir si le déclarant a accru le nombre d'actions qu'il possède, seul ou de concert, d'au moins **2%** du capital de la société visée, depuis le début de la période d'offre ou, le cas échéant, de la période de préoffre.

Déclaration d'intention :

Notes :

1. Si le déclarant est l'initiateur de l'offre publique, aucune déclaration d'intention n'est requise
2. La déclaration précise (i) si la personne ou l'entité qui vient à accroître sa participation agit seule ou de concert, (ii) les objectifs poursuivis par cette personne ou entité au regard de l'offre, notamment si elle a l'intention de poursuivre ses acquisitions et, si l'offre a été déposée, d'apporter les titres acquis à l'offre.
3. En cas de changement d'intention durant la période d'offre ou de préoffre, une nouvelle déclaration doit être établie.